

Mail reçu le 19/09/2022 à 09h53



Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

Forte de 1000 adhérents, l'ADPPM, Association de Défense et de Promotion de PYLA SUR MER, qui défend le Pyla depuis 1969, souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique sur le réensablement sur dix ans des plages d'Arcachon et du Nord-Pyla.

Les plages sont un élément essentiel de l'attractivité de notre station. Espace public au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques, elles sont un lieu de découvertes, de rencontres, d'activités sociales et sportives, essentiel à la vie des résidents comme des visiteurs occasionnels.

Or ces plages sont soumises aux effets des marées, des courants, des vents et des intempéries. Elles font l'objet depuis les origines de la station de travaux d'aménagement et de défense de diverses natures. Leur entretien concourt à la protection du trait de côte et des installations publiques comme privées qui les bordent.

Rappelons qu'entre 1954 et 1983, la hauteur du sable sur ces plages avait baissé de 5 m, privant Pylatais et visiteurs d'un accès au Bassin d'Arcachon. La décision prise alors de les ensabler de façon régulière a été une source d'attrait supplémentaire pour le quartier du Pyla.

Les opérations menées depuis, tant l'hiver par une DAM (drague aspiratrice en marche) que par une DAS (drague aspiratrice stationnaire) ont donné pleine satisfaction en permettant de maintenir toutes les activités individuelles et commerciales dépendant du bon état des plages : activités balnéaires, nautisme, activités sportives autour de clubs de plage ou du CVPM (Cercle de Voile du Pyla-Moulleau) se sont poursuivis sans interruption.

L'innocuité des opérations d'entretien sur le milieu géomorphologique, la faune et la flore, est largement démontrée par toutes les études : l'impact des travaux sur les espèces présentes, que ce soit sur les lieux de prélèvement ou sur les lieux de dépôt, régulièrement étudié par le laboratoire EPOC de la Station Marine d'Arcachon, dans ces zones de sable pauvres et mouvantes, est négligeable : faible dérangement, recolonisation rapide.

Toutes les précautions sont prises pour éviter les désagréments ou accidents lors des travaux eux-mêmes, qui ont lieu sans incident depuis vingt ans.

Pour toutes ces raisons, l'ADPPM soutien sans réserve la poursuite des opérations d'ensablement pour la période 2023-2033.

Pour le CA,

La présidente, Anne-Lise Volmer